

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 25 NOVEMBRE 2014 À 19H30, SUITE À UN AJOURNEMENT DE LA SESSION DU 11 NOVEMBRE DERNIER, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES ET OU REPRÉSENTANTS SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MME LISETTE PAINCHAUD, représentante de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ré-ouverte suite à l'ajournement du 11 novembre dernier.

2. SESSION AJOURNÉE DU 11 NOVEMBRE 2014

2014-11-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session ajournée du 11 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3. SUJETS ABORDÉS

A. ACCÈS DIRECT « OFF ROAD » POUR BARDOBEC

- CONSIDÉRANT que l'entreprise Bardobec est aux prises avec un problème de transport de sa matière première à son usine sise

au 51, rang Sainte-Marie en la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières depuis la fermeture du poste de Daaquam;

- CONSIDÉRANT que l'entreprise Bardobec s'adresse au ministère des Transports en vue d'obtenir leur autorisation d'emprunter la voie ferrée pour leur permettre un accès direct par « off road » sur une distance d'environ 2 kilomètres dans le secteur de Daaquam, assurant ainsi le transport de leur matière première jusqu'à leur usine à l'aide de véhicules hors normes;
- CONSIDÉRANT qu'il est urgent d'agir, compte tenu que sans cette accessibilité par « off road », l'approvisionnement du cèdre devient très difficile pour l'entreprise puisqu'il est maintenant pratique courante pour les fournisseurs de matières premières d'exiger dans l'entente l'accès « off road » comme condition d'approvisionnement;
- CONSIDÉRANT que si cette problématique n'est pas résolue rapidement, l'entreprise risque de fermer avec pour conséquence la perte d'environ quarante emplois;
- CONSIDÉRANT que cette demande ne vise pas le démantèlement de la voie ferrée et ne met pas en danger toute reprise d'activités du réseau ferroviaire à Saint-Just-de-Bretenières;
- CONSIDÉRANT qu'en date de novembre 2014, il n'y a pas d'intérêt pour des fins publiques ou récréotouristiques sur cette portion d'emprise ferroviaire;

2014-11-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long était reproduit.

QUE la MRC de Montmagny n'a pas d'intérêt pour des fins publiques ou récréotouristiques sur cette portion de l'emprise ferroviaire et confirme un appui à permettre le projet de Bardobec sur le dessus de la voie ferrée.

ADOPTÉ

B. CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a procédé à une coupure importante au budget alloué aux MRC de Québec afin de faire du développement économique local via leur CLD (soit une coupure de 60 % du budget initial);
- CONSIDÉRANT que des discussions et échanges ont eu lieu avec le CLD sur les scénarios possibles;
- CONSIDÉRANT également que le gouvernement du Québec permet aux MRC de pouvoir exercer elles-mêmes cette compétence, de la confier au CLD ou à un OBNL;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny avait signifié en 2010 (Rés. 2010-11-51) au CLD des attentes précises en matière de développement ainsi que les axes de développement ciblés : Tourisme, Affaires et Ruralité;

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny entend toujours conserver les trois tables de travail (Tourisme, Affaires et Ruralité) ainsi que leur accorder une autonomie de travail qui doit demeurer;

2014-11-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise le CLD de la MRC de Montmagny qu'il compte exercer la compétence du développement économique local à compter du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉ

C. LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Dépôt de la lettre du Ministre Moreau expédiée en lien avec la conclusion du pacte fiscal transitoire et la mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale.

D. MINISTRE DES TRANSPORTS – TRANSPORT COLLECTIF

Lettre confirmant l'attribution d'une subvention au montant de 125 000 \$ pour l'exercice 2014.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h07.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

